

DIRECTION
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL lbordin@mairie-marmande.fr

Affaire suivie par Laurent BORDIN

Marmande le 20 Mars 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

D'autre part, dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la commune de Marmande et la trésorerie municipale de Marmande ont souhaité s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

La commune de Marmande s'est engagée dans la démarche d'attestation de fiabilité, dispositif alternatif à la certification des comptes et a été retenue par le ministère de l'action et des comptes publics pour être collectivité pilote.

Outre un audit autorisant ce dispositif d'expérimentation, ainsi que la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2020, la commune de Marmande doit maintenant procéder à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). L'expérimentation couvre les exercices 2021, 2022 et 2023.

Seul le budget principal et les budgets annexes « Salle Comoedia Marmande » et « CESAme » ont été concernés par cette expérimentation dès 2021. Les budgets annexes à caractère industriels ou commerciaux « Energie renouvelable Marmande » et « Parking souterrain » adoptent la présentation « CFU » pour la première fois pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal va désormais délibérer sur ce nouveau document, qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, pour 5 des budgets communaux.

L'objectif du Compte Financier Unique (CFU) est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible. Le CFU présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales.

La confection du CFU est entièrement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Le CFU est un préalable à la certification des comptes.

Cette note répond donc à ces obligations pour la commune. Elle sera, comme les documents budgétaires réglementaires 2022, disponible sur le site internet de la ville.

Les comptes présentés retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

A – Le Budget Principal

I - Vision globale de l'exercice comptable 2022

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **2 940 041,05 €** se décomposant comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 888 673,33	24 507 239,14	33 395 912,47
	Recettes réalisées (1)	B	5 019 538,51	25 317 895,90	30 337 434,41
	Restes à réaliser	C	1 575 918,42	0,00	1 575 918,42
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	10 511 572,44	26 821 406,75	37 332 979,19
	Dépenses réalisées (1)	E	6 067 450,46	24 458 255,24	30 525 705,70
	Restes à réaliser	F	2 384 672,80	0,00	2 384 672,80
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-1 047 911,95	859 640,66	-188 271,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 622 899,11	2 314 167,61	3 937 066,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	574 987,16	3 173 808,27	3 748 795,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-808 754,38	0,00	-808 754,38
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-233 767,22	3 173 808,27	2 940 041,05

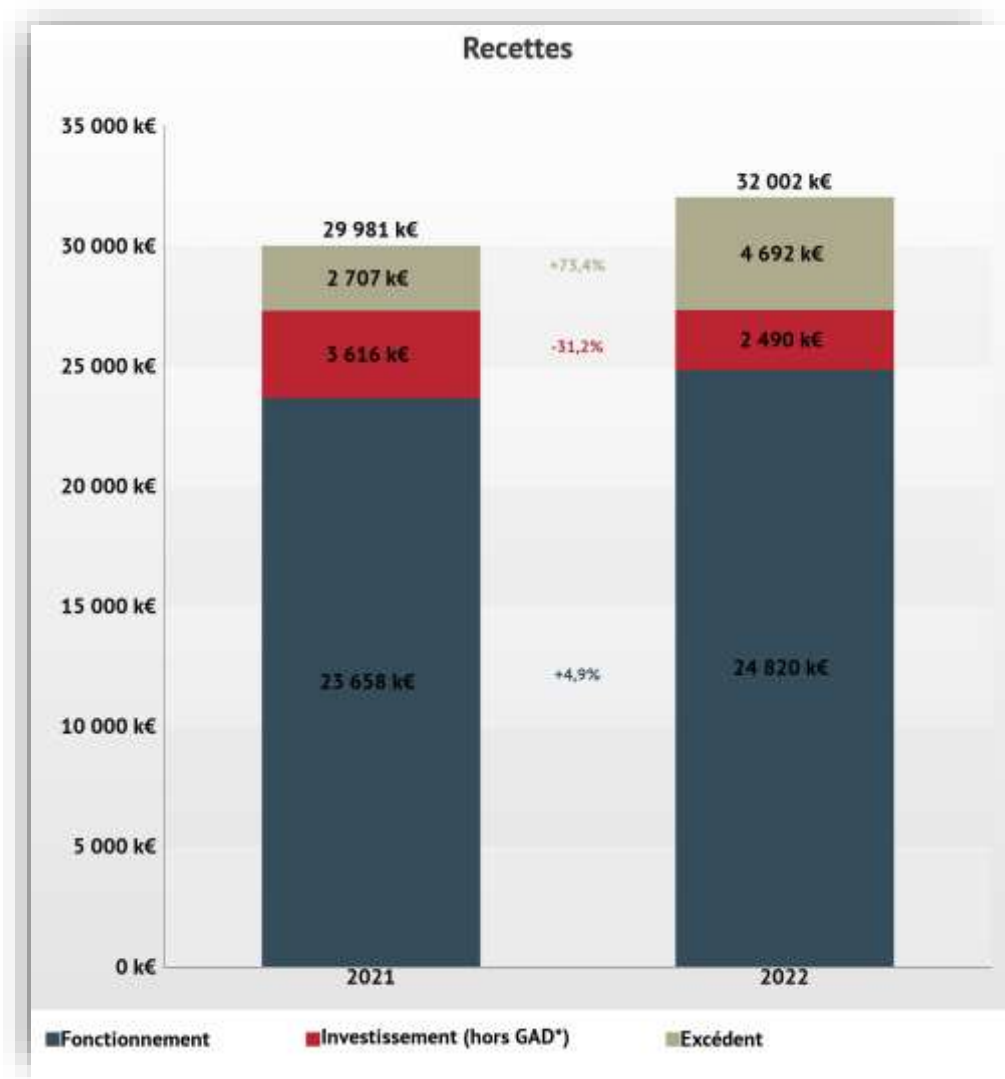
(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

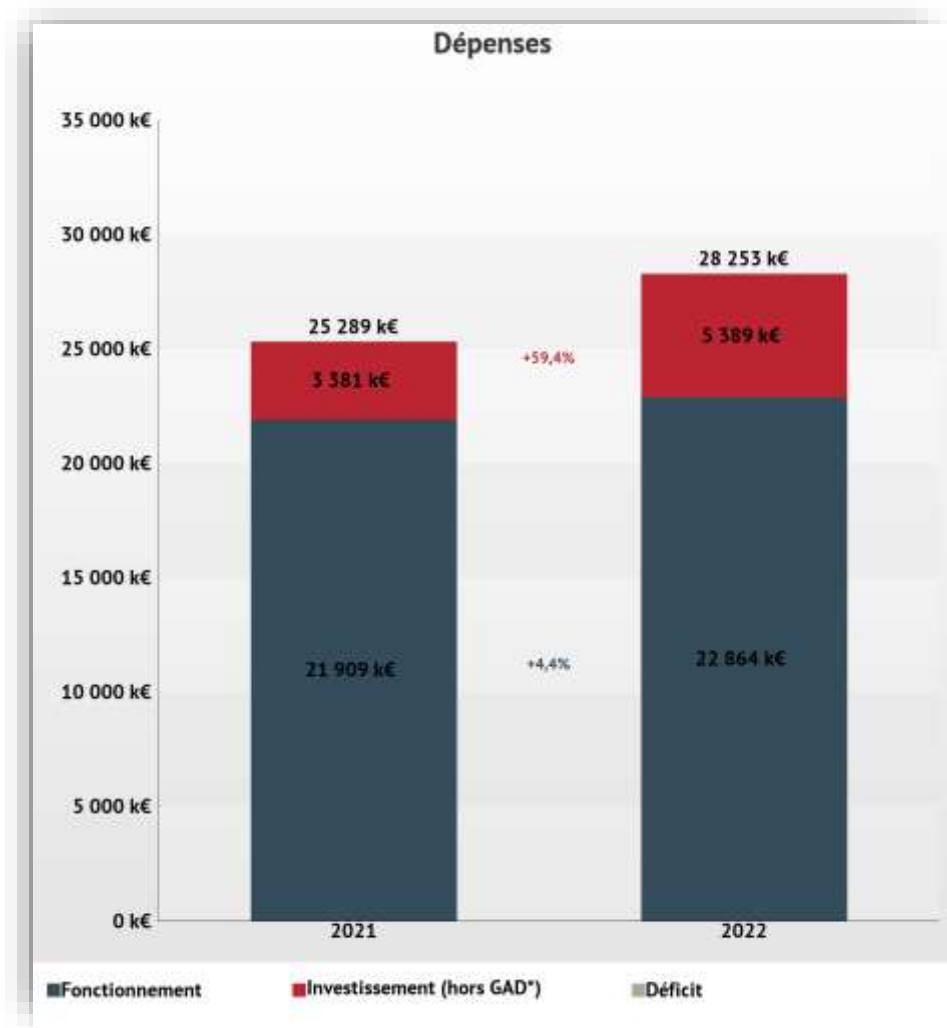
La commune pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice et les titres et mandats sont émis sans retard.

Voici un extrait de la synthèse du tableau de bord financier établi par les services de la DGFIP au titre de l'exercice 2022 :

		Marmande	Moyenne de la Strate
Suivi de la dépense	Nombre de lignes de mandats émis	13 164	14 978
	Délai global de paiement en jours	15,89	26,03
	Part des mandats payés à date d'échéance	99,87 %	86,68 %
Recouvrement des produits locaux	Nombre de lignes de titres émis	4 629	4 945
	Taux de recouvrement exercice courant	85,75 %	88,09 %
	Taux de recouvrement exercice précédent	97,66%	97,82%
	Délai de recouvrement en jours	112,75	312,42
	Montant moyen des actes de poursuites	408	971

Une vision d'ensemble des **dépenses** et des **recettes réelles globales** :





II - La Section de fonctionnement

- II-1- Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **25 317 895,90 €**.

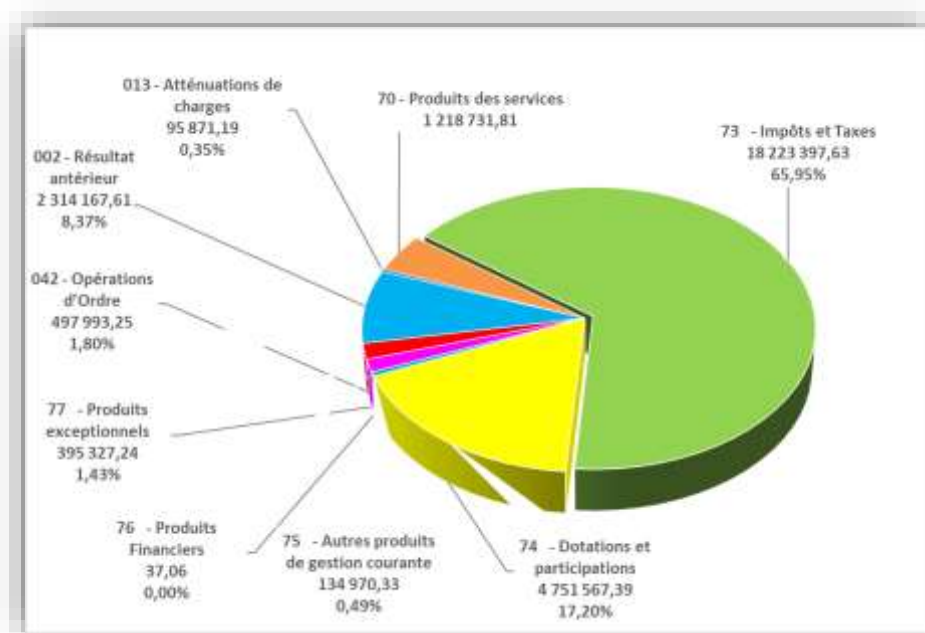
Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à **24 819 902,65 €**.

Les recettes se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

Chapitre	CA 2022
013 - Atténuations de charges	95 871,19
70 - Produits des services	1 218 731,81
73 - Impôts et Taxes	18 223 397,63
74 - Dotations et participations	4 751 567,39
75 - Autres produits de gestion courante	134 970,33
76 - Produits Financiers	37,06
77 - Produits exceptionnels	395 327,24
78 - Reprises su provisions	0,00
042 - Opérations d'Ordre	497 993,25
002 - Résultat antérieur	2 314 167,61
TOTAL	27 632 063,51

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 : Il comprend notamment **les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie** (maladies professionnelles) et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il enregistre **les produits des services du domaine et des ventes diverses**.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse (124 428,85 €), la restauration scolaire (430 383,58 €), par les remboursements effectués par les budgets annexes, VGA, ELIOR et les clubs sportifs suite à la mise à disposition de personnel (456 256,25 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF (42 874,74 €) ; ainsi que les concessions dans les cimetières (26 006,52 €).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
FISCALITÉ : TAXES MÉNAGES			
Base nette Taxe Habitation	1 114 045 €	1 232 202 €	10,61 %
Base nette Taxe Habitation RS	0 €	0 €	
Base nette Taxe Foncier Bâti	22 662 262 €	23 385 230 €	3,19 %
Base nette Taxe Foncier Non Bâti	190 579 €	194 344 €	1,98 %
Taux TH	15 %	15,1 %	0,67 %
Majoration RS			
Taux FB	64,98 %	64,98 %	
Taux FNB	99,5 %	99,5 %	
Produit TH	167 107 €	186 063 €	11,34 %
Produit TH RS	0 €	0 €	
Produit FB	14 725 938 €	15 195 722 €	3,19 %
Produit FNB	189 626 €	193 372 €	1,98 %
Produit additionnel FNB	0 €	0 €	
PRODUIT MÉNAGES *	15 082 671 €	15 575 157 €	3,27 %

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
IMPÔTS ET TAXES (R73)	17 866 074 €	18 223 398 €	2 %
Contributions directes (R731f)	12 819 981 €	13 213 215 €	3,07 %
Attribution de compensation (R7321f)	3 305 616 €	3 245 616 €	-1,82 %
Dotation de solidarité communautaire (R73212)	0 €	0 €	
FNGR (R73 22f)	0 €	0 €	
FPIC (R732 22f)	228 287 €	224 360 €	-1,72 %
Produit TEOM (R7313)	0 €	0 €	
Taxe de séjour (R73 172)	0 €	319 €	ns
Produits des jeux (R7364)	0 €	0 €	
TLPE (R73174)	0 €	0 €	
Taxe additionnelle au droits de mutation (R73 123)	797 664 €	822 030 €	3,06 %
Autres impôts et taxes	714 536 €	717 858 €	0,47 %

Il est à noter que les taux communaux n'ont pas été modifiés en 2022. Mais la réforme de la fiscalité locale instaurée en 2021 a transféré la fiscalité départementale sur le foncier bâti (27,33% en Lot-et-Garonne) à la fiscalité communale sur le foncier bâti (37,65% à Marmande), avec un mécanisme de coefficient de correction pour « ajuster » ce nouveau produit à la perte de la taxe d'habitation. La fiscalité payée par les ménages et les entreprises sur le foncier bâti n'est pas impactée par cette modification

Le **produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation** a, à nouveau, enregistré une augmentation sensible due à la vigueur du marché immobilier en 2022 : + 25 000 € (+ 3%).

Chapitre 74 : Il enregistre essentiellement **les dotations de l'Etat, la participation de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales** pour le service Education, la participation du Département pour le conservatoire (50 000 €) et l'utilisation des gymnases par les collèges (37 226,25 €), mais également les compensations par l'Etat des exonérations sur les taxes foncières à hauteur de 1 112 815 € en 2022.

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
DOTATIONS & PARTICIPATIONS (R74)	4 225 711 €	4 751 567 €	12,44 %
Dotation forfaitaire (R74 111)	1 302 845 €	1 271 101 €	-2,44 %
DSR (R741 121)	418 899 €	441 837 €	5,48 %
DSU (R741 123)	494 273 €	523 094 €	5,83 %
Dotat* Intercommunale (R741 124)	0 €	0 €	
Dotat* compensation EPCI (R741 125)	0 €	0 €	
DNP (R741 127)	211 069 €	258 322 €	21,44 %
Autres R741	0 €	0 €	
Emploi d'avenir (R74 712)	0 €	0 €	
Départements (R7473)	82 217 €	86 926 €	8,16 %
Communes (R7474)	42 165 €	15 954 €	-62,16 %
EPCI (R7475)	59 089 €	156 337 €	164,58 %
Autres organismes (R7478)	403 326 €	441 364 €	9,43 %
Dotations et compensations TP (R74 831)	0 €	0 €	
Compensation Exo Taxes foncières (R74 833)	1 045 813 €	1 112 815 €	6,4 %
Compensation Exo Taxes habitation (R74 834)	0 €	0 €	
Autres R74	165 915 €	443 817 €	167,5 %

Chapitre 75 : L'essentiel de ce chapitre (134 970,33 €) est constitué par **l'encaissement des locations** (84 707,82 €) **les produits de gestion courante et les remboursements de sinistres**.

Chapitre 76 : **Les produits financiers** : il s'agit des revenus des parts sociales de la Caisse d'Epargne pour 37,06 euros.

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement en 2022 :

- **L'annulation de mandats sur exercices antérieurs** pour 427 € (régularisations comptables)
- **L'enregistrement des cessions des immobilisations suivantes** :
 - Vente de matériel et véhicules : 72 000 € ;
 - Cession de l'ancien conservatoire de musique pour 322 868 euros.

Chapitre 042 : Il enregistre **des opérations d'ordre budgétaire** notamment les travaux en régie pour un montant de 154 601,49 € en 2022, ainsi que la quote-part de subventions à amortir pour 3 890,12 euros et les moins-values de cessions.

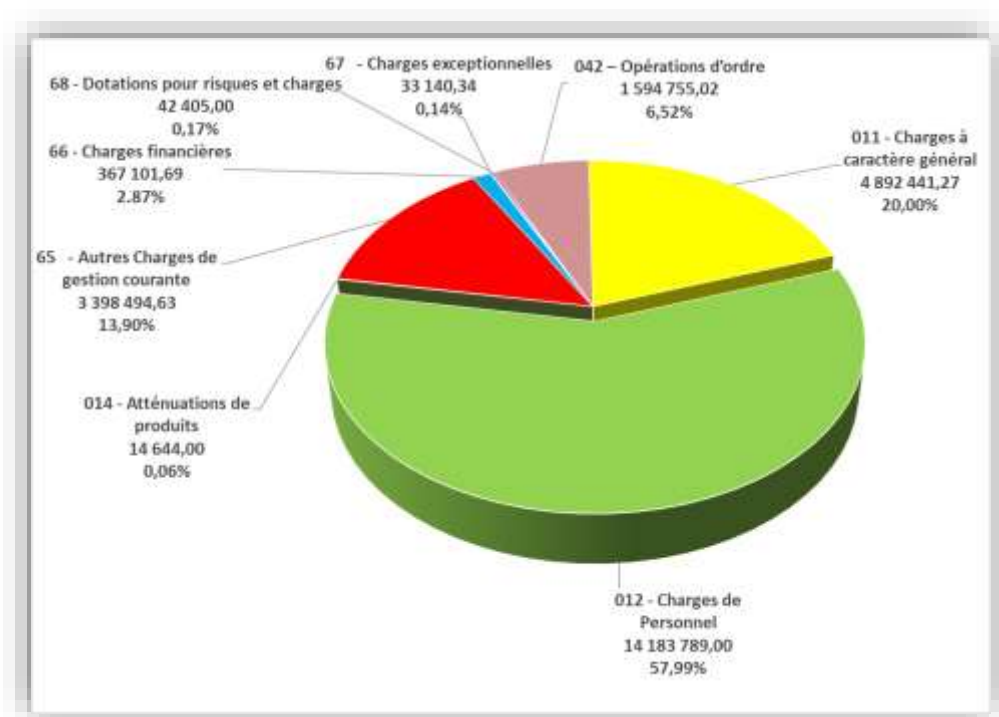
• II-2-Dépenses :

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à **24 458 255,24 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2022	
011 - Charges à caractère général	4 892 441,27	20,00%
012 - Charges de Personnel	14 183 789,00	57,99%
014 - Atténuations de produits	14 644,00	0,06%
65 - Autres Charges de gestion courante	3 398 494,63	13,90%
66 - Charges financières	298 585,98	1,22%
67 - Charges exceptionnelles	33 140,34	0,14%
68 - Dotations pour risques et charges	42 405,00	0,17%
042 - Opérations d'ordre	1 594 755,02	6,52%
TOTAL	24 458 255,24	100,00%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Il s'agit des **dépenses à caractère général** pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance ...

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (0011)	4 756 205 €	4 892 441 €	2,86 %
Achat de prestations de services (D 6042)	860 407 €	877 638 €	10,25 %
Achats de matériels (D 605)	0 €	0 €	
Eau (D 60 611)	227 812 €	249 594 €	9,56 %
Energie électricité (D 60 612)	1 000 549 €	884 620 €	-10,56 %
Chauffage (D 60 613)	0 €	0 €	
Carburants (D 60 623)	131 303 €	171 100 €	30,31 %
Alimentation (D 60 623)	10 096 €	16 596 €	64,38 %
Fournitures (D 60 63)	108 502 €	109 404 €	0,83 %
Contrat de Prestations de services (D 611)	30 385 €	88 398 €	184,5 %
Location immobilière (D 6132)	16 803 €	10 898 €	-35,14 %
Location mobilière (D 6135)	202 676 €	224 882 €	10,96 %
Charges locales (D 614)	0 €	0 €	
Entretien Immobilier (D 6152)	122 404 €	182 124 €	48,72 %
Entretien mobilier (D 6155)	68 598 €	44 267 €	-35,47 %
Maintenance (D 6156)	180 172 €	116 879 €	-38,54 %
Assurances (D 616)	115 723 €	155 456 €	34,33 %
Études et recherches (D 617)	5 000 €	3 148 €	-37,04 %
Divers (D 618)	53 317 €	68 297 €	28,1 %
Honoraires (D 622)	158 340 €	101 410 €	-35,13 %
Cérémonies (D 6232)	149 969 €	135 481 €	-9,65 %
Transports de biens et collectifs (D 624)	5 518 €	20 591 €	273,16 %
Déplacements missions (D 625)	12 230 €	7 899 €	-35,41 %
Télécoms (D 6252)	68 095 €	61 032 €	8,8 %
Frais de nettoyage (D 6283)	180 808 €	245 497 €	35,93 %
Autres	1 025 883 €	1 008 938 €	-1,63 %

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les **dépenses de personnel**.

MAIRIE DE MARMANDE

Hôtel de ville - Place Clemenceau - B.P. 313 - 47207 MARMANDE Cedex - Tél. 05 53 93 09 50 - Fax. 05 53 64 28 81

www.mairie-marmande.fr

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
DÉPENSES DE PERSONNEL (D012)	13 621 323 €	14 183 789 €	4,13 %
Autres personnel extérieur (D 6216)	3 277 €	7 975 €	143,36 %
Impôts et taxes (D 633 hors 6331)	302 785 €	290 009 €	-4,22 %
Versement transport (D 6331)	58 690 €	56 420 €	-4,19 %
Rémunérations principales (D 64 111)	6 819 587 €	7 010 271 €	2,8 %
Supplém. salariaux (D 64 112)	76 198 €	76 238 €	0,05 %
Autres indemnités (D 64 118)	799 142 €	838 289 €	5,02 %
Non Titulaires (D 64 13)	1 262 794 €	1 394 810 €	10,45 %
Insertion (D 6416)	6 306 €	4 291 €	-31,95 %
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (D 6451)	1 498 526 €	1 544 393 €	3,06 %
Cotisations aux caisses de retraites (D 6453)	2 095 753 €	2 158 777 €	3,01 %
ASSEDIC (D 6454)	50 890 €	57 113 €	12,23 %
Cotisations pour assurance du personnel (D 6455)	104 376 €	110 744 €	6,1 %
Cotisations aux autres organismes (D 6458)	0 €	716 €	0%
Autres charges sociales (D 647)	101 314 €	92 653 €	-8,55 %
Autres	441 485 €	540 090 €	22,33 %

Poste majeur des dépenses de la Ville, la maîtrise de l'évolution des charges de personnel constitue un enjeu important. La Ville de Marmande mène une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité de services rendus aux administrés, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et des effectifs.

En application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, les lignes directrices de gestion des ressources humaines ont été adoptées par arrêté le 30 décembre 2020 au regard des grandes orientations du mandat.

La qualité du service public porté par Marmande à ses habitants repose sur environ 360 agents (au 1^{er} janvier 2022) qui au quotidien sont au contact des usagers, des citoyens ou qui exercent en appui des services opérationnels. Dès lors, la mise en place des lignes directrices de gestion est un repère pour les agents à travers la définition de la stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines portant sur les objectifs :

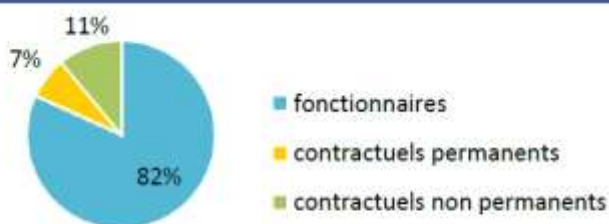
- d'adaptation des effectifs et des compétences associées ;
- d'amélioration de la qualité de vie au travail et de protection des agents ;
- de transparence et d'équité dans les conditions de rémunérations et d'évolution de carrière
- d'égalité professionnelle.

La structure des effectifs de la commune de Marmande est stable.

Effectifs

362 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 296 fonctionnaires
- > 26 contractuels permanents
- > 40 contractuels non permanents



4 contractuels permanents en CDI

2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

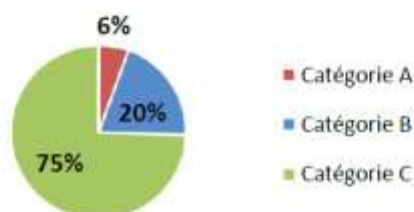
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 83 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : 3 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Répartition des agents par catégorie

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	23%	17%
Technique	45%	35%	44%
Culturelle	14%	19%	15%
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	2%		2%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	17%	23%	18%
Total	100%	100%	100%



Répartition par genre et par statut

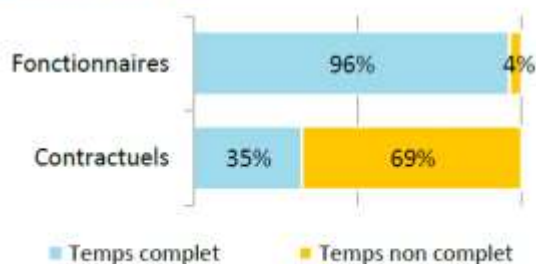
Les principaux cadres d'emplois

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	53%	47%
Contractuels	50%	54%
Ensemble	52%	48%

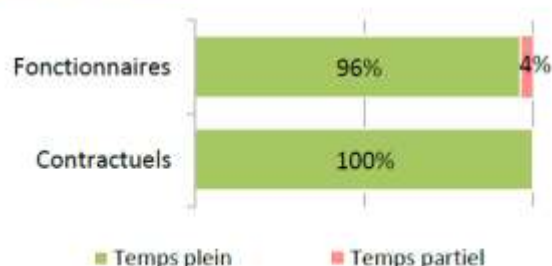
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	28%
Adjointes d'animation	15%
Adjointes administratifs	12%
Agents de maîtrise	12%
Assistants d'enseignement artistique	8%

— Temps de travail des agents permanents

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➤ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	14%	80%
Animation	10%	83%

➤ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

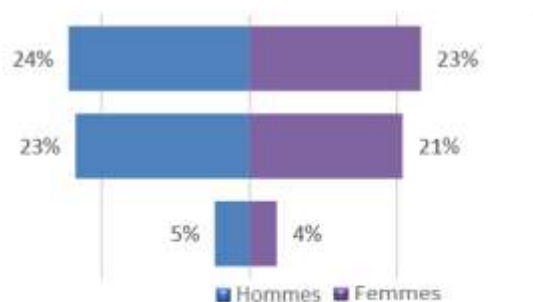
1% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➤ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,01	de 50 ans et +
Contractuels permanents	42,87	
Ensemble des permanents	47,58	
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	32,88	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Chapitre 014 : Atténuations de produits :

Il s'agit des **dégrèvements** accordés sur délibération du Conseil Municipal :

- Dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs (562,00 €)
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants (17 082 €)

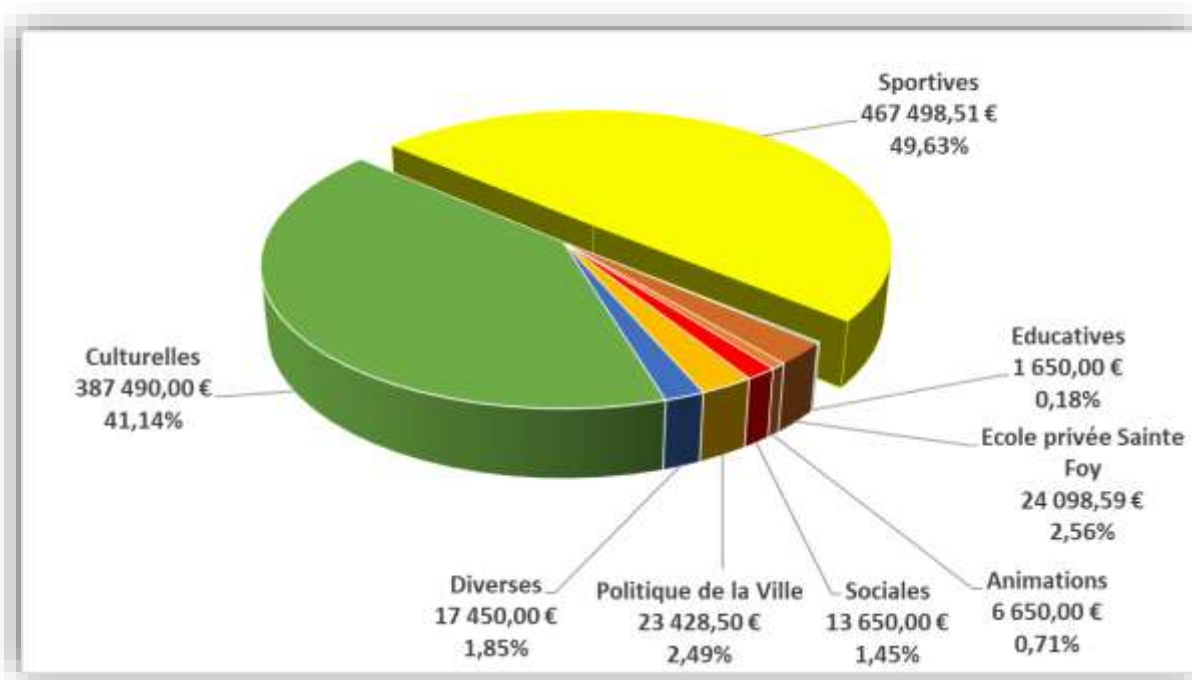
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

- Le **contingent du service incendie** : 33,92 euros par habitant soit 590 841,16 € pour 2022
- Le **versement des indemnités et cotisations des élus** pour 244 977,53 €
- Les **subventions de fonctionnement aux associations** pour 982 762 €
- La **subvention au CCAS** pour 720 000 €
- La **subvention à la CFP** pour 300 000 €
- La **subvention d'équilibre au budget annexe du parc de stationnement** d'un montant de 60 000 €

- o La **subvention d'équilibre au budget annexe du Comoédia** d'un montant de 323 121,68 euros, en nette hausse, conséquence de la prise en charge par le budget annexe, de la masse salariale des agents de la salle de spectacle
- o La **subvention d'équilibre au budget annexe CESAme** d'un montant de 60 000 €

	CA 2021	CA 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
CHARGES COURANTES (D65)	3 116 542 €	3 389 485 €	9,05 %
Frais de séjour, hébergement, et inhumation (D652)	0 €	0 €	
Indemnités, frais de missions élus (D663)	246 162 €	244 078 €	-0,84 %
Contingent aide sociale (D66342)	0 €	0 €	
Contingent incendie(D6633)	589 983 €	590 641 €	0,15 %
Contribution aux organismes de regroupement (D6634)	23 671 €	28 745 €	21,44 %
Autres contingents & particip. oblig. (autres D 663)	-18.417 €	-5 318 €	ns
CCAS (D 657.362)	650 000 €	720 000 €	10,77 %
Caisse des écoles (D 657.361)	0 €	0 €	
Subv. de fonctionnement au secteur privé (D 6574)	976 295 €	982 763 €	0,66 %
Autres subv. de fonctionnement versées (autres D 657)	566 678 €	743 122 €	24,54 %
Autres charges courantes (autres D 65)	52 170 €	93 364 €	78,96 %

Détail des subventions aux associations par fonction :



Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ce chapitre comprend, pour l'essentiel, le remboursement des intérêts de la dette pour 327 729,47 €.

Chapitre 67 : Charges spécifiques :

Dans ce chapitre figure les titres à annuler sur exercices antérieurs pour 33 140,34 €.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme est prévue lors de l'élaboration du budget primitif afin de contribuer à l'autofinancement de la section investissement (2 200 000,00 € au budget primitif 2022).

Ce compte ne fait l'objet d'aucune écriture comptable et vient alimenter le résultat de fonctionnement en fin d'exercice.

III - La Section d'Investissement :

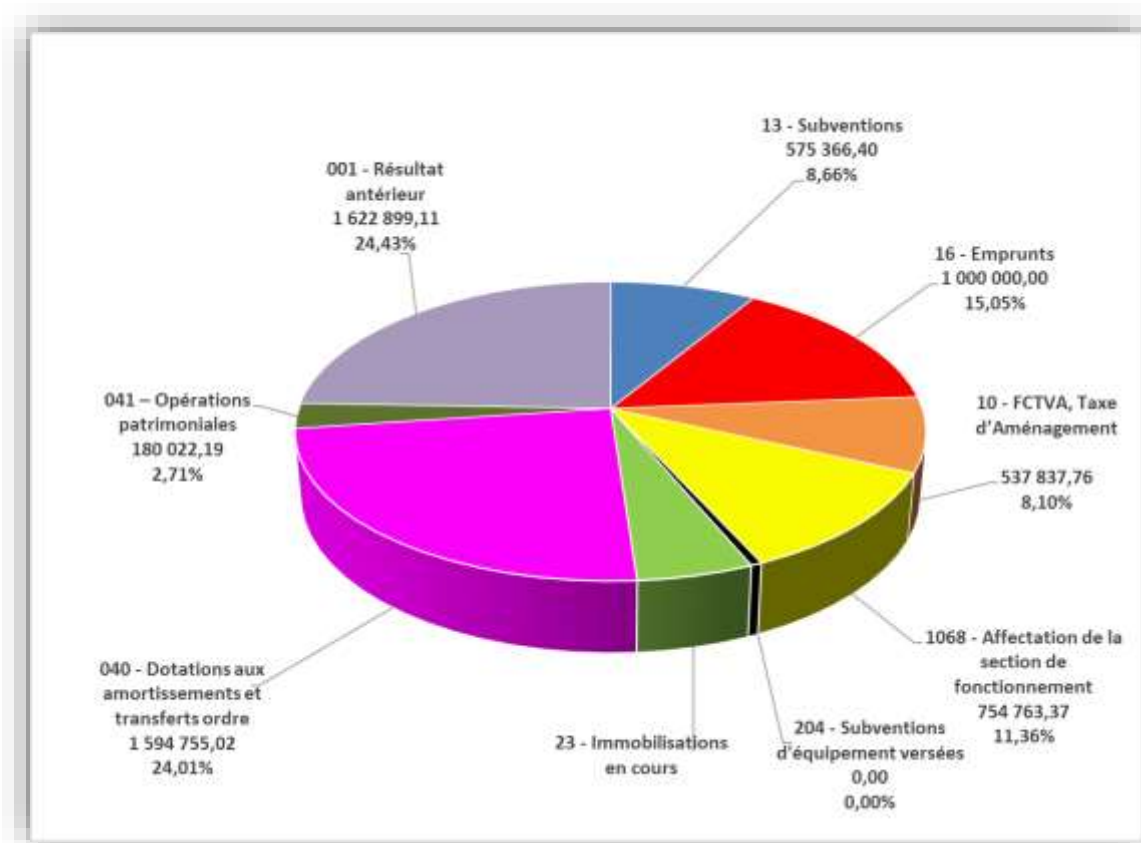
- III-1-Recettes :

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 5 019 538,51 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

Chapitre	CA 2022
13 - Subventions	575 366,40
16 - Emprunts	1 000 000,00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	537 837,76
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	754 763,37
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
23 - Immobilisations en cours	33 052,43
45 - Opérations pour le compte de tiers	343 741,34
040 - Dotations aux amortissements et transferts ordre	1 594 755,02
041 - Opérations patrimoniales	180 022,19
001 - Résultat antérieur	1 622 899,11
TOTAL	6 642 437,62

RECETTES D'INVESTISSEMENT



MAIRIE DE MARMANDE

Les principales recettes ont été constituées par :

- La **taxe d'aménagement** à hauteur de 195 057,24 €
- Des **subventions** pour 575 366,40 €
- Les **dotations aux d'amortissements** pour 795 334,74 €
- Des **cessions d'éléments d'actifs** pour 394 900,24 €
- Le **FCTVA** pour 342 780,52 €
- Un **emprunt** pour 1 000 000,00 € (voir infra)

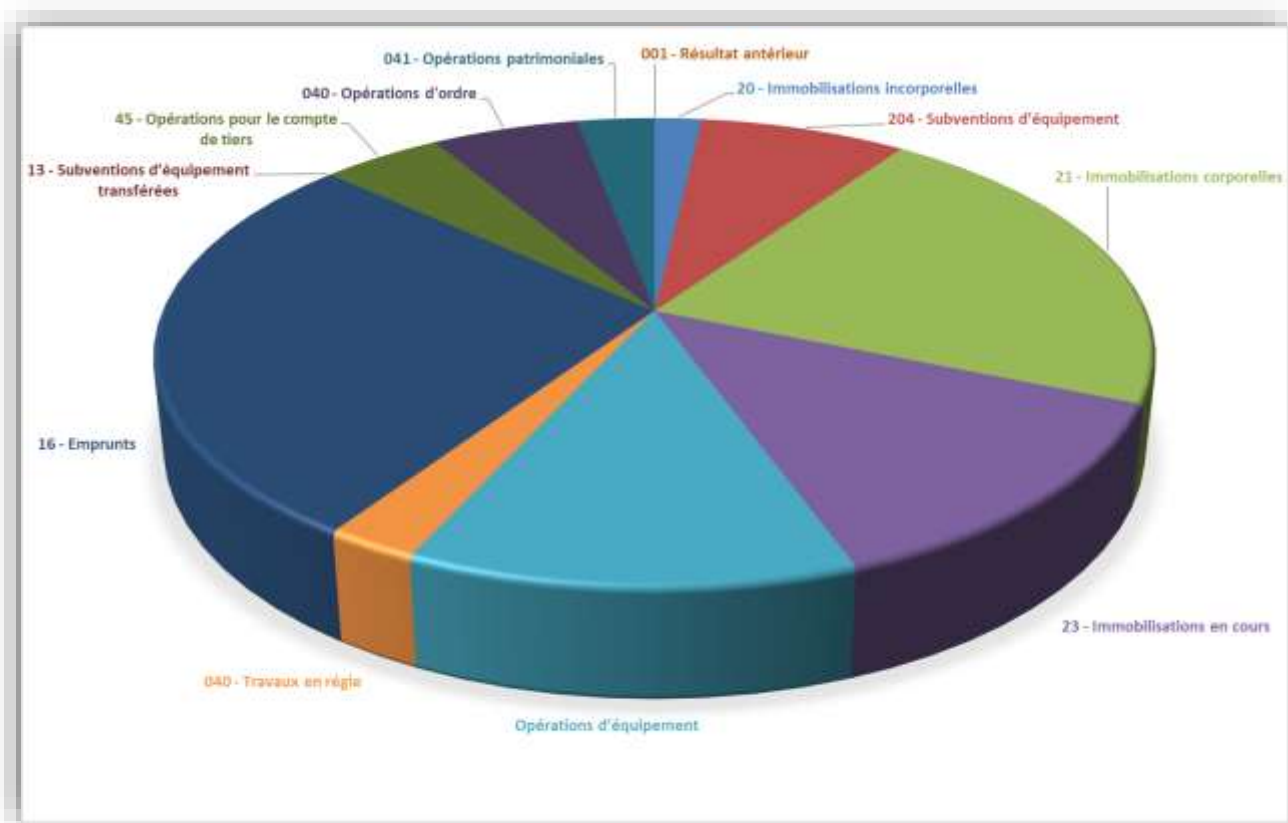
• **III-2-Dépenses :**

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 6 067 450,46 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2022

Chapitre	CA 2022
20- Immobilisations incorporelles	110 410,88
204- Subventions d'équipement	481 292,72
21- Immobilisations corporelles	1 304 771,26
23- Immobilisations en cours	800 414,31
Opérations d'équipement	753 298,49
040- Travaux en régie	154 601,49
16- Emprunts	1 659 355,71
13- Subventions d'équipement transférées	0,00
45- Opérations pour le compte de tiers	279 891,65
040- Opérations d'ordre	343 391,76
041- Opérations patrimoniales	180 022,19
001- Résultat antérieur	0,00
TOTAL	6 067 450,46

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

▶ Frais d'études aménagement place Clemenceau	58 680 €
▶ Frais d'études aménagement îlot Espiet	10 605 €
▶ Attribution de compensation VGA (GEPU)	472 500 €
▶ Aménagement de la plaine de la Filhole	86 014 €
▶ Aménagement terrain du Golf	352 621 €
▶ Travaux de voirie	40 106 €
▶ La rénovation de l'éclairage public	34 227 €
▶ Matériel de transport	330 187 €
▶ Equipement informatique des écoles	55 844 €
▶ Eglise Notre Dame	202 310 €
▶ Ecole Labrunie (cour)	274 302 €
▶ Isolation des bâtiments	133 863 €
▶ Aménagement îlot des Religieuses	193 528 €
▶ Travaux dans les écoles	69 643 €
▶ Travaux dans les salles de sport	113 213 €
▶ Schéma d'accessibilité	102 066 €
▶ Opération sous mandat GEPU	246 840 €




IV - La dette communale

A la clôture de l'exercice 2022, l'encours en capital de la dette de la commune s'élève à **17 242 092 €** (16 contrats).

Synthèse :

MAIRIE DE MARMANDE

En date du 31 décembre 2022, pour le budget Ville

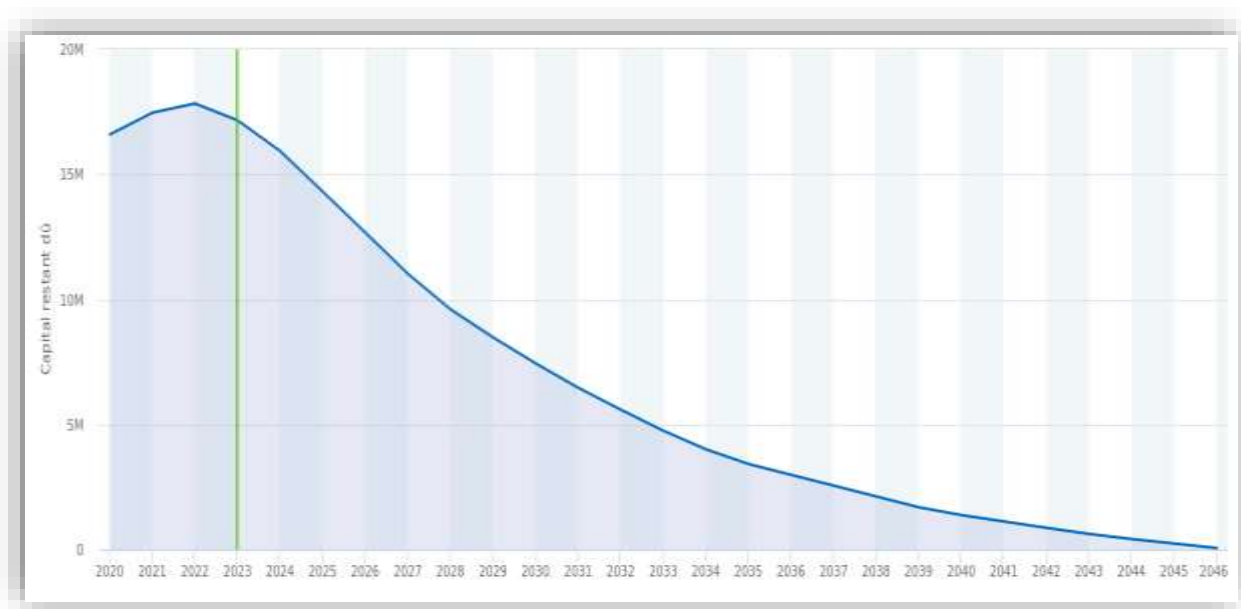
 Notionnel	Nombre de financements	16	17 242 092€ CRD (au 31/12/2022)
	Durée de vie résiduelle	23 ans et 9 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans et 9 mois	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	100%	1,85% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2022)
	Taux variable (part de l'encours)	0%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
 Annuités	Capital	1 659 K€	1 987 085€ Annuité (due sur 2022)
	Intérêts	328 K€	
	ICNE au 31/12/2022	132 K€	

Sur l'exercice 2022, la Commune s'est désendettée de 660 000 €.

Un emprunt a été souscrit en septembre 2022, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Organisme prêteur : La Banque Postale
- Montant du prêt : 1 000 000 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe 2,50%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement constant du capital

PROFIL D'EXTINCTION



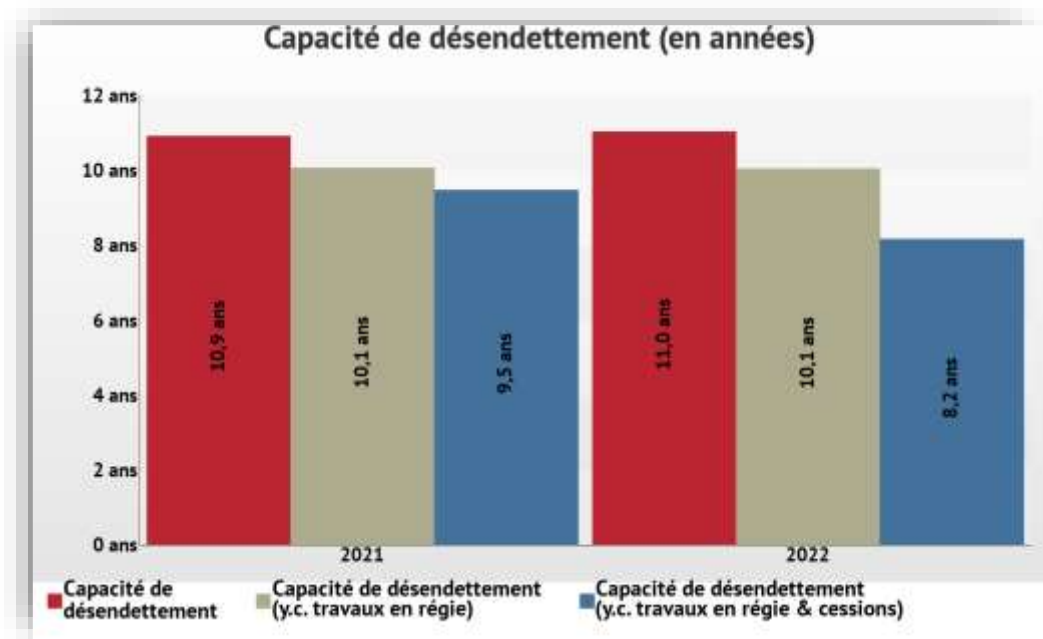
La capacité à se désendetter s'élève au 31 décembre 2022 à 11 années, un seuil maximum à ne pas dépasser au titre des bonnes pratiques de gestion communale.

Ce **ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son

MAIRIE DE MARMANDE

Hôtel de ville - Place Clemenceau - B.P. 313 - 47207 MARMANDE Cedex - Tél. 05 53 93 09 50 - Fax. 05 53 64 28 81
www.mairie-marmande.fr

épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



B – Les Budgets annexes

B1 – Le Budget annexe Parc de stationnement

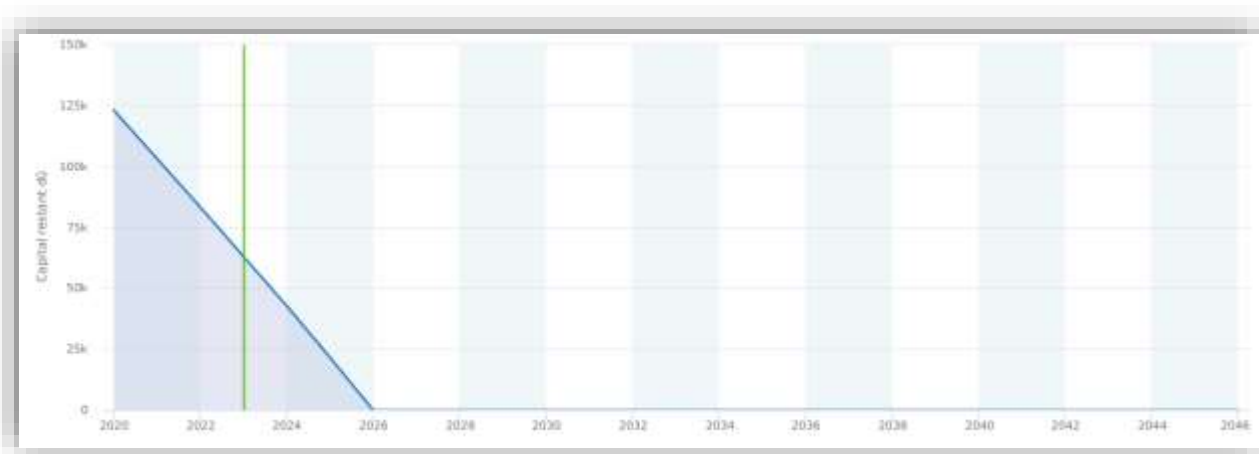
Les résultats 2022 se décomposent ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	128 974,47	139 761,57	268 736,04
	Recettes réalisées (1)	B	58 202,49	138 020,48	196 222,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	128 974,47	138 761,57	267 736,04
	Dépenses réalisées (1)	E	23 095,07	125 988,43	149 083,50
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	35 107,42	12 032,05	47 139,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	70 311,47	2 271,11	72 582,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	105 418,89	14 303,16	119 722,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	105 418,89	14 303,16	119 722,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La **subvention d'équilibre** provenant du budget principal s'est élevée à 60 000 euros en 2022.

L'annuité d'emprunt de l'exercice 2021 s'est élevée à la somme de 21 361,40 euros et l'extinction de la dette se présente comme suit :



ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	20 098,45	1 262,95	21 361,40	83 095,48
2022	20 365,07	996,33	21 361,40	62 730,41
2023	20 635,23	726,17	21 361,40	42 095,18
2024	20 908,96	452,44	21 361,40	21 186,22
2025	21 186,22	175,06	21 361,28	0,00
TOTAL GENERAL	103 193,93	3 612,95	106 806,88	

Concernant les recettes, la Commune est confrontée à une baisse régulière de la fréquentation du parking souterrain. Néanmoins, l'année 2022 a été marquée par une hausse notable des recettes, liée à une amélioration de la fréquentation et à une augmentation des tarifs :

2012	94 097,73 euros	130 000 entrées
2013	88 106,00 euros	115 000 entrées

MAIRIE DE MARMANDE

2014	82 514,61 euros	106 291 entrées
2015	81 192,39 euros	102 828 entrées
2016	73 655,41 euros	96 255 entrées
2017	83 603,66 euros	94 044 entrées
2018	61 297,40 euros	76 768 entrées
2019	73 909,80 euros	83 117 entrées
2020	68 655,63 euros	61 155 entrées
2021	58 969,13 euros	69 613 entrées
2022	76 319,11 euros	73 091 entrées

La baisse conséquente, mais ponctuelle, constatée en 2018 était la conséquence de deux facteurs :

- La fermeture du parking pendant les travaux (4 semaines),
- La mise en place de la zone bleue en stationnement de surface.

Celle de 2020 est due à la crise sanitaire et à la non utilisation du parking pendant le confinement. On remarque une légère hausse de la fréquentation en 2021, qui s'est poursuivie en 2022, mais reste encore en-deçà du niveau d'avant la crise sanitaire.

L'évolution de la fréquentation par durée se décompose comme suit :

Durée	Nombre entrées			
	2019	2020	2021	2022
0 - 30 mn	22 029	15 351	16 584	18 398
30 - 60 mn	12 659	9 081	9 649	10 919
1 - 2 h	13 585	9 519	10 402	11 682
2 - 3 h	5 961	4 077	4 754	5 070
3 - 4 h	6 050	4 592	5 571	4 893
4 - 5 h	4 510	3 444	4 422	3 758
5 - 6 h	2 762	2 154	2 371	2 248
6 - 8 h	1 542	1 081	1 111	1 231
8 - 12 h	6 005	4 352	5 241	5 179
12 - 18 h	2 949	2 651	3 871	3 289
18 - 24 h	1 970	1 646	1 892	2 175
1 - 2 j	1 327	1 336	1 562	1 777
2 - 3 j	828	751	826	982
3 - 4 j	445	359	409	474
4 j et plus	795	761	948	1 016
TOTAL	85 436	61 155	69 613	73 091

B2- Le Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

Les résultats 2022 se décomposent ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	138 852,00	259 046,00	397 898,00
	Recettes réalisées (1)	B	138 852,00	237 353,41	376 205,41
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	153 579,47	578 989,86	732 569,33
	Dépenses réalisées (1)	E	150 774,06	196 096,28	346 870,34
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-11 922,06	41 257,13	29 335,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	14 727,47	319 943,86	334 671,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	2 805,41	361 200,99	364 006,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	2 805,41	361 200,99	364 006,40

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

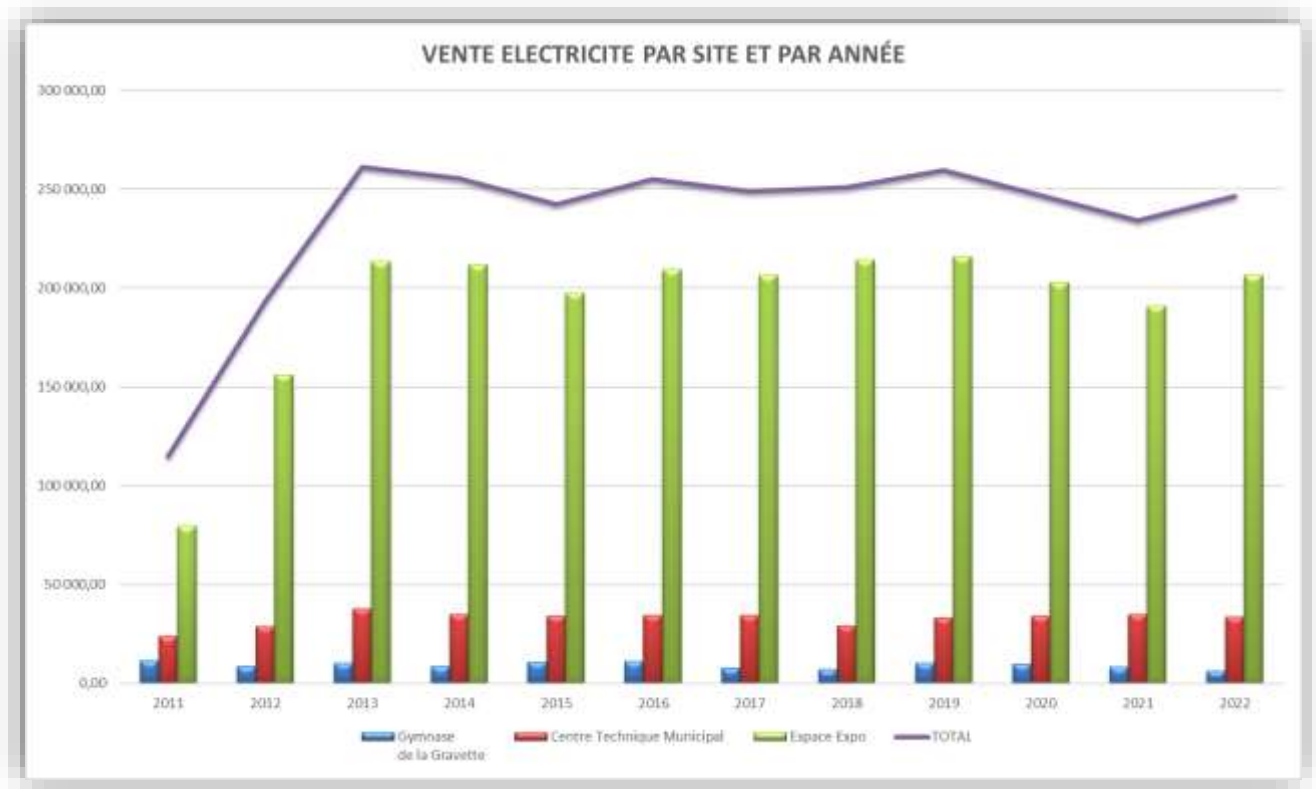
Un nettoyage annuel des toitures du Centre Technique et du Gymnase de La Gravette et un nettoyage semestriel de la toiture de l'Espace Expo sont indispensables et coûtent environ 13 000 euros.

Quant au contrat de maintenance mis en place, son coût annuel est de 12 723 €.

La production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220 000 euros.

L'évolution de la production annuelle des 3 sites se présente comme suit :

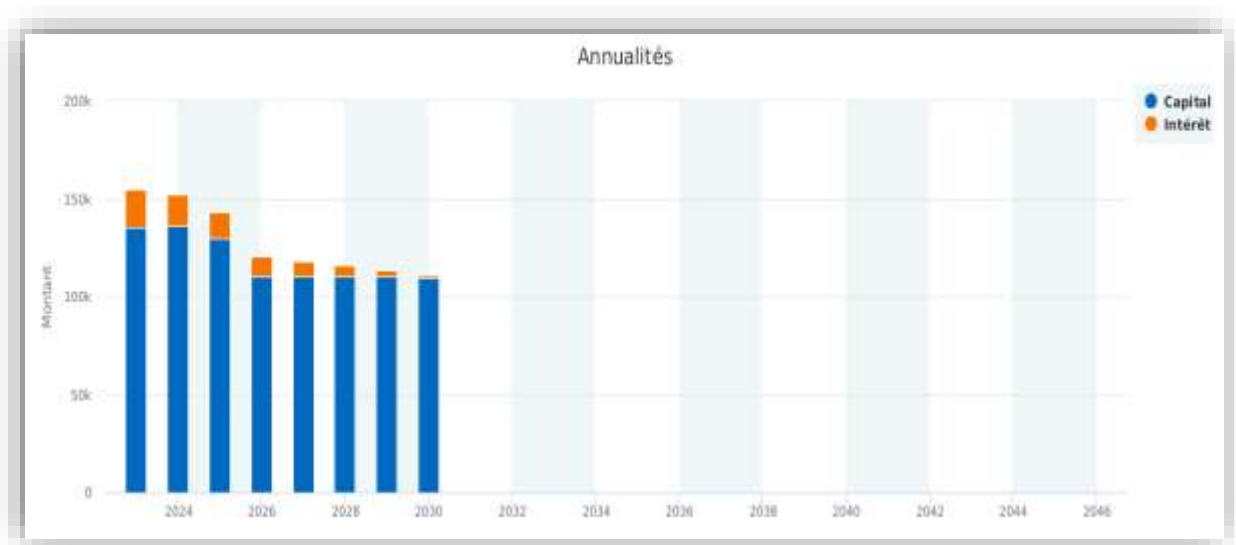
Années	Gymnase de la Gravette	Centre Technique Municipal	Espace Expo	Total des 3 sites
2011	11 553,79	23 775,00	79 641,24	114 970,03
2012	8 708,28	28 624,78	156 017,23	193 350,29
2013	10 168,28	37 590,10	213 370,04	261 128,42
2014	8 652,00	34 967,38	212 000,91	255 620,29
2015	10 766,81	34 202,97	197 433,09	242 402,87
2016	11 167,73	34 286,80	209 509,74	254 964,27
2017	8 029,45	34 312,74	206 494,13	248 836,32
2018	7 200,76	29 262,94	214 388,08	250 851,78
2019	10 195,78	33 237,32	215 996,23	259 429,33
2020	9 775,75	34 206,47	203 031,94	247 014,16
2021	8 330,59	34 901,86	190 798,49	234 030,94
2022	6 412,72	33 512,28	206 732,67	246 657,67



Concernant la dette, le choix qui a été fait de contracter les emprunts en amortissement constant permet d'avoir des intérêts qui diminuent chaque année, et donc de dégager de l'autofinancement.

Par ailleurs sur les deux emprunts présents dans l'encours, l'emprunt le plus important (2 200 000 € à 3,20% à l'origine) a été renégocié en 2021 au taux de 2,15% auprès de la Banque Populaire.

Cette opération a permis de réaliser 47 210,57 euros d'économies sur les frais financiers restant à courir jusqu'à la fin du contrat (2030).



B3 – Le Budget annexe de Salle de spectacles COMOEDIA

Les résultats 2022 se décomposent ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 760,14	392 462,75	402 222,89
	Recettes réalisées (1)	B	6 763,00	412 336,28	419 099,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	15 428,57	468 602,64	484 031,21
	Dépenses réalisées (1)	E	6 713,67	354 913,84	361 627,51
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	49,33	57 422,44	57 471,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 668,43	76 139,89	81 808,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	5 717,76	133 562,33	139 280,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	5 717,76	133 562,33	139 280,09

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La **subvention d'équilibre** provenant du budget principal a évolué comme suit :

2016 : 102 645,00 euros
 2017 : 169 356,83 euros
 2018 : 157 817,77 euros
 2019 : 178 265,00 euros
 2020 : 182 704,71 euros
 2021 : 63 394,83 euros
 2023 : 323 121,68 euros

L'augmentation de la subvention est la conséquence de la prise en charge par le budget annexe de la masse salariale des agents du Comoedia.

B4 – Le Budget annexe CESAme

Les résultats 2022 se décomposent ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	908 683,76	151 166,91	1 059 850,67
	Recettes réalisées (1)	B	152 500,00	87 215,08	239 715,08
	Restes à réaliser	C	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	929 633,76	185 551,49	1 115 185,25
	Dépenses réalisées (1)	E	413 130,19	73 977,87	487 108,06
	Restes à réaliser	F	447 668,34	0,00	447 668,34
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-260 630,19	13 237,21	-247 392,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	20 950,00	32 384,58	53 334,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-239 680,19	45 621,79	-194 058,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	752 331,66	0,00	752 331,66
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	512 651,47	45 621,79	558 273,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est élevée à 60 000 euros en 2022.

L'activité d'un tiers-lieu n'est pas une opération pouvant être rattachée à l'activité classique de services à caractère administratif, social, éducatif, culturel et sportif ; cette activité est donc soumise de plein droit à la TVA.

La demande de remboursement de la TVA fiscale sur les travaux déjà réalisés sur ce site a fait l'objet d'un contrôle des services des Finances Publiques. Ce contrôle est achevé, il a donné lieu à un remboursement partiel de la TVA payée (234 746 €).

La Chambre Régionale des Comptes, lors de l'audit de 2021, a formulé une recommandation (n°7) sur le projet CESAme qui est de clarifier et de préciser l'objet du projet CESAme et, s'il s'inscrit effectivement dans le champ de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'organiser son transfert à Val de Garonne Agglomération.